# Réfection de la voirie de la Grève-Gilmour

Présentation des plans de conception et de l'échéancier du projet



Séance d'information 25 octobre 2016





### Objectifs de la rencontre

- 1. Mise en situation
- Présentation des plans de conception et travaux proposés
- 3. Préoccupations des riverains
- 4. Échéancier du projet

## Mise en situation



#### Mise en situation

21 avril 2015 : Soirée d'information sur l'accès à la rue et le réseau d'aqueduc et d'égout

- Améliorations souhaitées à la rue
- Confirmation d'installations septiques non conformes
- Sondage transmis à la fin juin à tous les citoyens de la rue, pour une réponse le 15 septembre 2015



### Mise en situation (suite)

### 13 et 14 janvier 2016 : Soirées d'information

#### Résultats du sondage :

- Tronçons 1 et 2:
  - 75 % des répondants préfèrent rendre conformes leurs installations septiques
  - 25 % privilégie un réseau d'aqueduc et d'égout
- Tronçon 3:
  - 100 % des répondants préfèrent rendre conformes leurs installations septiques



### Mise en situation (suite)

La Ville s'engage à effectuer la réfection de la rue

- La Ville s'engage à vérifier la conformité des fosses septiques selon la nouvelle réglementation
- La Ville propose un tapis constitué de pavés de béton pour le secteur non pavé
- La Ville s'engage à consulter les résidents lors de la réalisation des plans :
  - Ceci est l'objet de la séance d'information de ce soir



### État actuel



Stabilisation de talus à l'aide de matériaux artificiels



Dégradation de la route par les marées hautes



### Zones des travaux (1,2 km)

 Trois tronçons initiaux (1, 2, 3) déjà présentés, modifiés en trois nouveaux secteurs (A, B, C) en fonction des travaux prévus

### Zones des travaux















- Excavation sur environ 1 mètre de profondeur pour l'aménagement d'une fondation granulaire
- Nouveau pavage d'une largeur variant de 6 à 9 mètres
- Aucun enrochement prévu
- Assurer un drainage adéquat par un reprofilage des fossés
- Emprise de 13 mètres
- Aucune servitude requise





















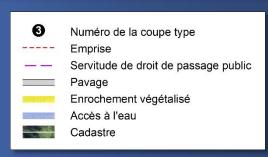
- Excavation sur environ 1 mètre de profondeur pour l'aménagement d'une fondation granulaire
- Nouveau pavage sur une largeur de 6 mètres
- Aménagement de 3 accès à la grève
- Différents enrochements végétalisés prévus du côté du fleuve afin de protéger la fondation de la route



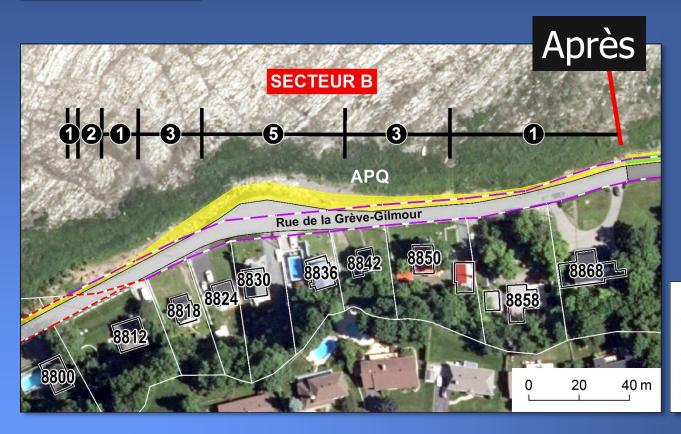
- Emprise de 8 mètres
- Chaussée existante variant de 4,5 à 5,27 mètres
- Objectif : 6 mètres de pavage
- 17 servitudes requises pour atteindre l'objectif
- À ce jour : 8 servitudes signées

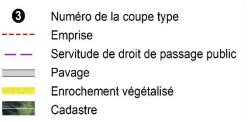




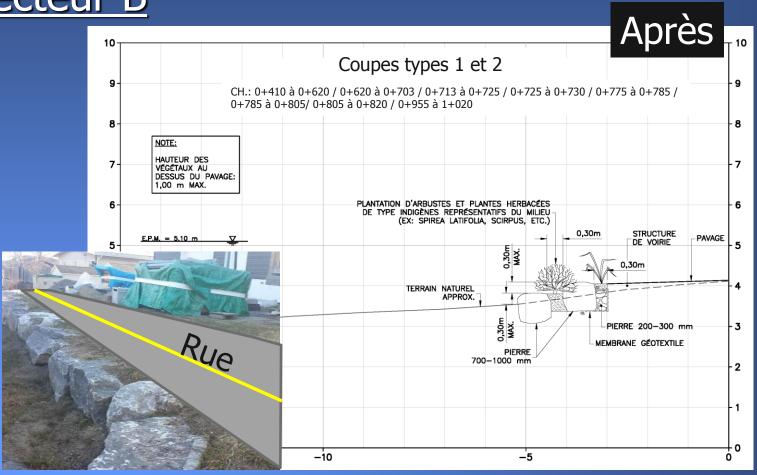






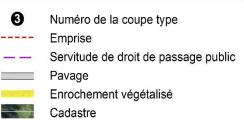




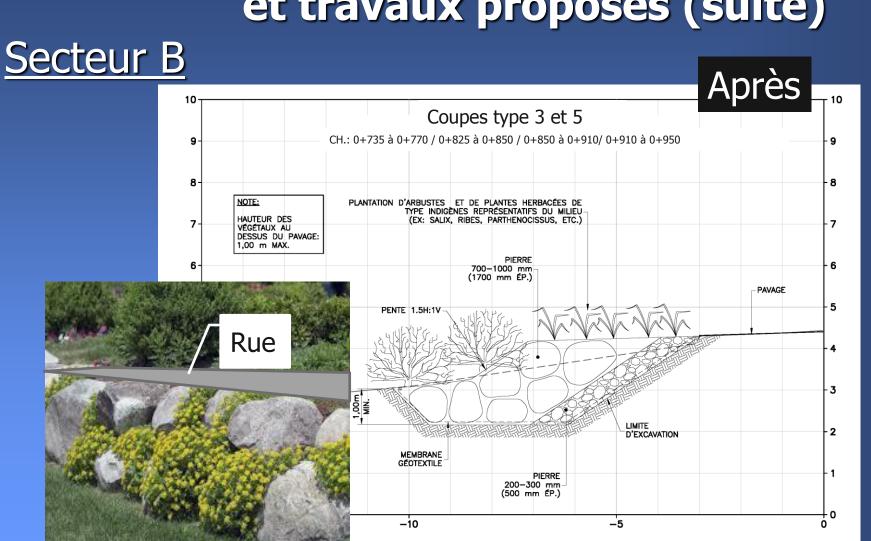










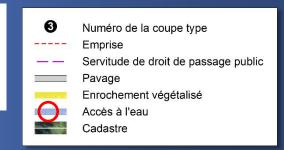




Secteur B

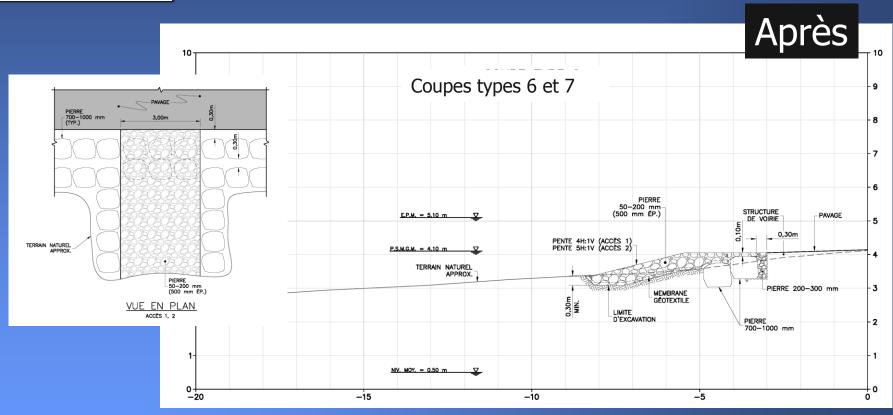


Trois accès privés seront aménagés dans le secteur B. Aucun accès public n'est prévu.





## Secteur B



Coupe-type des accès









- Nivelage de la grève
- Installation d'un tapis de béton
  - environ 6 mètres de largeur
  - 200 à 350 mètres de longueur
- Enrochement de protection végétalisé afin de protéger le tapis de béton du côté du fleuve
- Il n'y a pas d'emprise. Aucune servitude requise auprès des citoyens



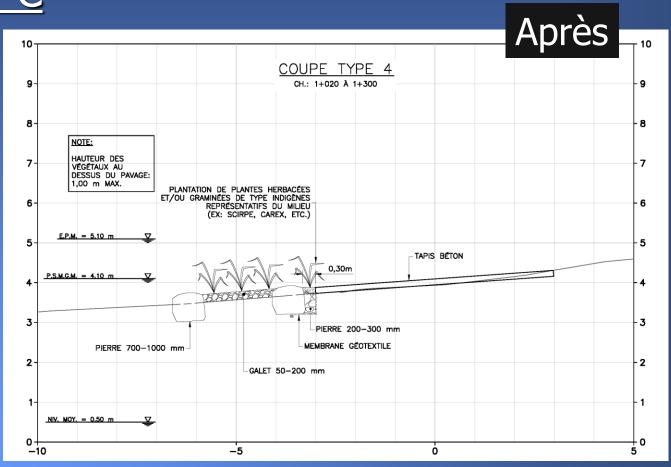












## Préoccupations des riverains



### Préoccupations des riverains

## Amélioration de l'écoulement des eaux provenant de la côte Gilmour



Les eaux de ruissellement seront dirigées vers les fossés de la rue



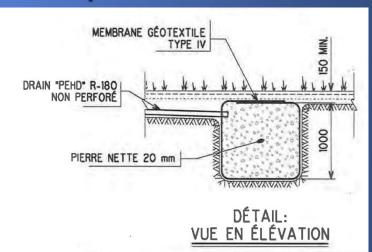
### Amélioration de la sécurité piétonne

- par un éclairage de la rue adéquat
- par une chaussée ayant une largueur maximisée pour permettre une circulation sécuritaire (largeur moyenne de 6 mètres)
- par une signalisation adéquate



Présence de drains privés installés sous la chaussée existante:

Les drains existants seront enlevés sous la chaussée et un puits de pierres nettes sera aménagé sur les terrains privés.





#### Ententes de servitude:

- Les travaux auront pour effet de protéger la voirie et ainsi augmenter la valeur des propriétés.
- Conséquemment, les ouvrages dans les servitudes ont un effet positif sur la valeur des propriétés:
  - La vue et les accès sont préservés
  - Aucune perte de jouissance



Consultation des riverains pour les travaux futurs:

 La Ville consulte toujours les citoyens (avec ou sans servitude) pour tous les travaux qui sont à réaliser le long des rues, autres que l'entretien régulier.



Élimination des espèces végétales envahissantes (renouée du Japon)

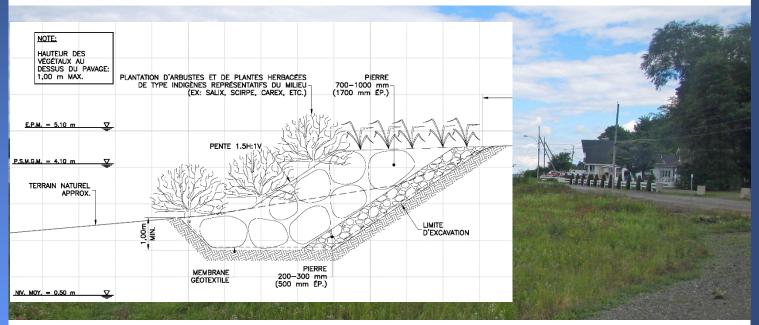


La renouée du Japon sera enlevée par la Ville dans les emprises, mais ce sont les propriétaires qui devront supprimer cette plante sur leurs propriétés privées.





Préservation de l'accès visuel au fleuve et élimination des débris laissés par les grandes marées



L'enrochement sera situé au même niveau que le pavage et la végétation plantée ne dépassera pas 1 mètre au-dessus du pavage.



#### Prolongation de l'accès (servitude jusqu'à l'extrémité est)



#### En évaluation car:

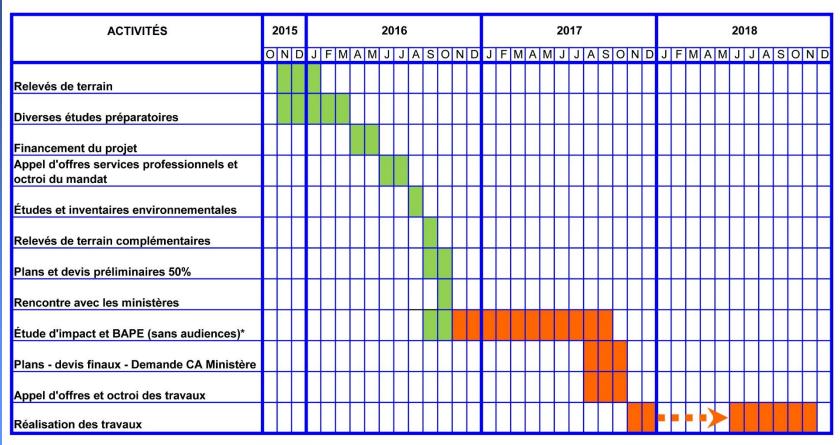
- coûts
- approbation requise du Port de Québec
- approbation requise du MDDELCC

## Échéancier du projet



## Échéancier du projet

#### Échéancier SANS audiences publique du BAPE



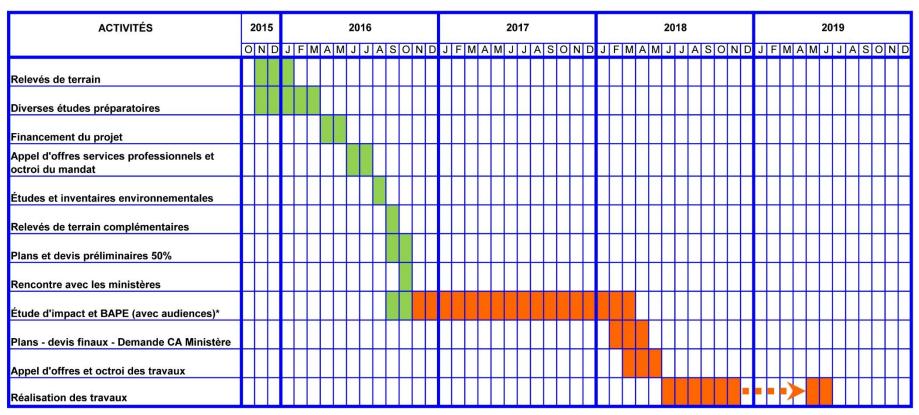
100% réalisé à venir

<sup>\*</sup>Délais légaux obligatoires Analyse de recevabilité de la demande (91 jours) - octroi du mandat au BAPE (21 jours) - séance d'information du BAPE (45 jours) - délai légal rapport d'analyse MDDELCC (92 jours) - Emission du décret (30 jours)



### Échéancier du projet (suite)

#### Échéancier AVEC audiences publique du BAPE



100% réalisé à venir

\*Délais légaux obligatoires Analyse de recevabilité de la demande (91 jours) - octroi du mandat au BAPE (21 jours) - séance d'information du BAPE (45 jours) - tenue d'audiences publiques (121 jours) - délai légal rapport d'analyse MDDELCC (61 jours) - Emission du décret (30 jours)



## Période de questions

